Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_80-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :25
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt-deux mai
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

COMPOSITION DU JURY « FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE »

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Clarisse,M. BARON Christophe,Mme BAUDU Nolwenn,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme CAILLET Angélique,Mme COYAC Emmanuelle,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier,M. JOLY Pierre-Alexandre,M. LEBRUN Jean-Lou,M.LE FOL Yoann,M. LE LIEVRE Jérôme,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien,M. PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme ROBIC Catherine,Mme SCHOTT Virginie,M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien, Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Mme MORAND Anna donne procuration à M.MARY Jean-François
Mme RENOU-COLMONT Dominique donne procuration à Mme Marie-Hélène MAUVOISIN

Secrétaire de séance : Mme ALLARD Clarisse

Rapport de Madame Christine VANDEKERKHOVE, Maire-Adjointe, en charge de la sécurité, la gestion des équipements sportifs, loisirs et vie associative

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants, relatif aux attributions du conseil municipal ;

Vu la volonté de la municipalité de promouvoir et d'encourager l'embellissement du territoire communal par le biais du fleurissement des espaces publics et privés ;

Considérant la nécessité de constituer un jury chargé d'évaluer les réalisations de fleurissement dans la commune dans le cadre de l'opération « Fleurissement de la Commune » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
-D'approuver la création du Jury « Fleurissement de la Commune » et d'en valider la composition comme suit :
►Angélique CAILLET, Jean-Lou LEBRUN, Floriane POTIER, Jérôme LELIEVRE, Christine VANDEKERKHOVE, Béatrice MAHE (foyer de vie), Patrice SANTERRE.
Le jury aura pour mission d'évaluer les différents candidats selon des critères définis par la commune. Il établira un classement et formulera des propositions de récompenses qui seront validées par la municipalité.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance
Clarisse ALLARD
Conseillère municipale

Jean-François MARY
Maire d'ALLAIRE

Mairie d'Allaire MORBIHAN

26.80